

Bas Rue Gounot :

Le dispositif de mise en place d'un « coussin Berlinois » afin de casser la vitesse des voitures arrivant sur l'avenue de la Terrasse, a été retenu dans cette rue en forte déclivité.

Avenue de la Terrasse:

Deux radars pédagogiques sont implantés sur l'avenue. Leurs emplacements a fait l'objet d'une concertation avec les riverains.

**Demande des relevés exploitables concernant le niveau de la nappe phréatique
(quartier Centre) :**

De nombreuses relances autant de la Mairie que de l'EPT 12 (anciennement CALPE) ont abouti sur la réception de relevés incomplets et difficilement exploitables. Monsieur Bassis de l'EPT12 (Cadre des Services Techniques) insiste de nouveau pour recevoir des relevés en correspondance avec les attentes.

Rue Blazy : Inondations à chaque orage :

Étude toujours en cours avec chiffrage pour intégration dans un prochain budget de l'EPT12 (réseau en siphon se rejetant sur le réseau du SIVOA en charge).

Réponse EPT12 (Ex CALPE) : Etude d'un bassin à angle JJ Rousseau et rue blazy si ville est d'accord.

Avenue Botherel :

Études en 2016 par l'EPT12.

Reconstruction de l'escalier Terrasse avec bassin de rétention. Les demandes de subventions n'étant pas parvenues, ces travaux n'ont pas été inscrits dans le budget de l'EPT12 sur l'année 2016. Estimation Travaux (1,5 M€).

Toutefois, il est à noter que la remise en eau du caniveau vénitien associée à celle du bassin du miroir ont amélioré les dysfonctionnements hydrauliques en captant d'importantes résurgences.

Mise en eau Bassin du Miroir : normalement prévu fin Juin 2016. (en attente de confirmation suite aux inondations actuelles dans la Ville. Forte mobilisation du personnel).

Réponse EPT12 (Ex CALPE) : Suite à l'accord cadre des bureaux d'études en retour de la préfecture, nous allons nommer un Bureau d'Etude pour faire l'étude technique.

Rue Jules Ferry:

(Travaux d'assainissement, de voirie et enfouissement (y compris antennes sur Larigaldie et rue des Prés).

Réponse EPT12 (Ex CALPE) : **Fin de travaux mi juillet. Reste les enrobés et problème ERDF**

Convention d'occupation temporaire du domaine privée de l'EPT12 pour la mise à disposition d'un local provisoire au profit de la RATP:

Dans le cadre des travaux du GPI, l'EPT12 a notamment en charge d'organiser une gare routière provisoire pendant une durée de 3 ans.

Du fait d'accueillir l'ensemble des conducteurs des lignes régulières sur la gare routière provisoire, RATP, l'EPT12 a déposé un permis de construire pour la mise en place d'un bâtiment modulaire préfabriqué.

Ce bâtiment sera érigé à l'angle Nord-Est du Terrain de boules devant l'église de Juvisy au droit N° 3 de la place Maréchal Leclerc – Allée Jean Moulin.

Le terrain de boules sera transféré au niveau du Gymnase Ladoumègue.